

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 14*  
*Présents : 09*  
*Absents : 05*  
*Votants : 12*

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi cinq décembre  
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 20 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022**

**Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE.**

**Absents excusés : Mme LORGUE Claudette qui a donné pouvoir à Mme COIFFE Marie-Lyne, Mme FEIFER Elodie qui a donné pouvoir à Mme THOMAS Maryse, Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis.**  
**Mr MOREAU Laurent**

**Absente : Mme GODARD Frédérique**

**Secrétaire de séance : Mr MAYNARD Jean**

**033/2022 - CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL**

Le Maire rappelle que par délibération n° 050/2020 du 07 décembre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

Le Maire expose :

- Que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de Gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- Durant l'été, le Centre de Gestion a régulièrement rencontré la SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue des échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
  - Diminuer les remboursements d'indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
  - Augmenter de 10 % le taux de cotisation et diminuer de 10 % le remboursement des Indemnités Journalières (IJ)
- Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

